

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Philippe Arsenault

<https://www.cadre21.org/membres/100b54d09b500bf73c82da78>

Date d'obtention : 2021-03-16 00:15:21

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Je retiens les démarches et l'efficacité de la trousse et de la formation. Elle me sécurise quant à ma position d'intervenant, les différentes étapes à suivre ainsi que le soutien de l'équipe multidisciplinaire qui m'accompagnera lors de ses événements.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Je retiens que mes interventions seront guidées et accompagnées à chaque étape. C'est rassurant autant pour les élèves qui devront en bénéficier, mais aussi à l'intervenant qui devra les guider à travers ces étapes.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

La bienveillance sera primordiale tant pour la victime, les témoins, la famille. La sensibilisation ainsi que l'éducation face à ces événements.

La collaboration avec les différents partenaires. Rapidité de l'intervention ainsi que son efficacité.